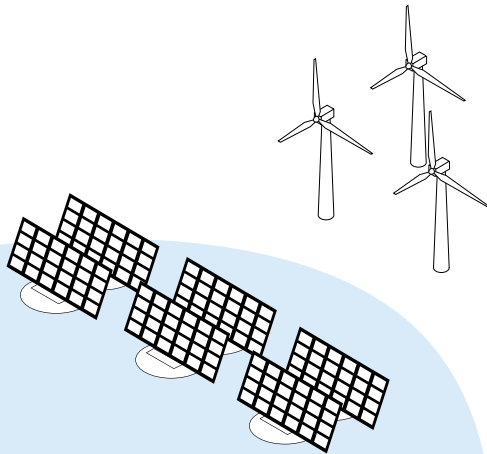
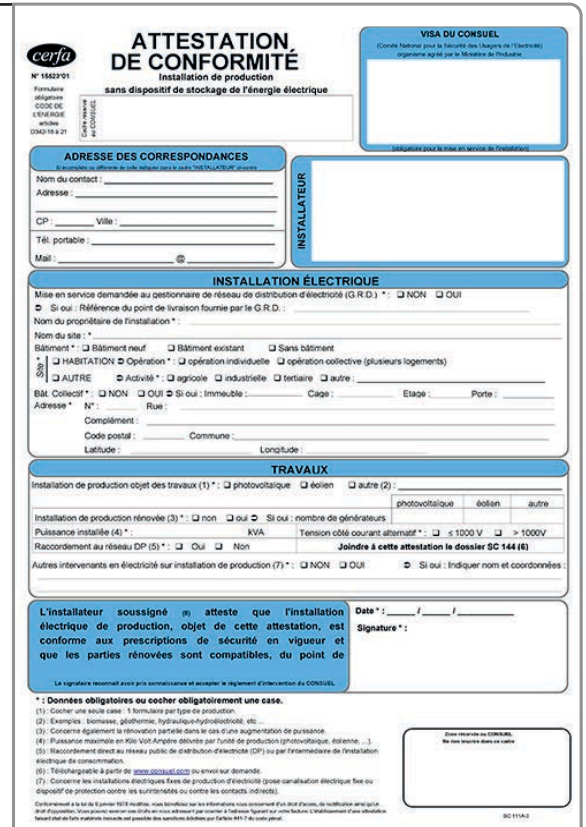


Attestation de Conformité Bleue

Production sans stockage par batteries

L'Attestation de Conformité (AC) bleue est à utiliser pour les installations de production **sans dispositif de stockage** de l'énergie électrique

ATTESTATION DE CONFORMITÉ
Installation de production sans dispositif de stockage de l'énergie électrique

VISA DU CONSUEL
(Comité National pour la Sécurité des Usagers de l'Électricité)
Organisme agréé par le Ministère de l'Énergie

ADRESSE DES CORRESPONDANCES
Nom du contact : _____
Adresse : _____
CP : _____ Ville : _____
Tél. portable : _____
Mail : _____

INSTALLATEUR

INSTALLATION ÉLECTRIQUE
Mise en service demandée au gestionnaire de réseau de distribution d'électricité (G.R.D.) : NON OUI
Si oui : (Référence du point de livraison fournie par le G.R.D.) : _____
Nom du propriétaire de l'installation : _____
Nom du site : _____
Bâtiment : Bâtiment neuf Bâtiment existant Sans bâtiment
HABITATION : Opération individuelle Opération collective (plusieurs logements)
AUTRE : Activité agricole Industrielle Tertiaire Autre : _____
Bâtiment collectif : NON OUI Si oui : Immeuble : _____ Cage : _____ Etage : _____ Porte : _____
Adresse : N° : _____ Rue : _____
Complément : _____
Code postal : _____ Commune : _____
Latitude : _____ Longitude : _____

TRAVAUX
Installation de production objet des travaux (1) : photovoltaïque éolien autre (2) : _____
Installation de production renouvelable (3) : non oui Si oui : nombre de générateurs : _____ photovoltaïque éolien autre
Puissance installée (4) : _____ kVA Tension câblé courant alternatif : < 1000 V > 1000V
Raccordement au réseau DP (5) : Oui Non Joindre à cette attestation le dossier SC 144 (6)
Autres intervenants en électricité sur installation de production (7) : NON OUI Si oui : Indiquer nom et coordonnées

L'installateur soussigné atteste que l'installation électrique de production, objet de cette attestation, est conforme aux prescriptions de sécurité en vigueur et que les parties renouvelées sont compatibles, du point de vue technique, avec les parties existantes.
Date : ____/____/____
Signature : _____

* : Données obligatoires ou cocher obligatoirement une case.
(1) Cocher une seule case : 1 formulaire par type de production.
(2) Exemples : Dômes, géothermie, hydraulique-hydroélectrique, etc.
(3) Concerne également la rénovation partielle dans le cas d'une augmentation de puissance.
(4) Puissance maximale en kW pour éolien éolien par unité de production (photovoltaïque, éolienne, ...)
(5) Raccordement direct au réseau public de distribution d'électricité (DP) ou par l'intermédiaire de l'installation électrique de consommation.
(6) Téléchargeable à partir de www.consuel.com ou envoi sur demande.
(7) Concerne les installations électriques fixes de production d'électricité (prose centralisée électrique fixe ou dispositif de protection contre les surintensités ou courts-circuits indirects).
Déterminé à la loi du 6 janvier 2013 relative, sous réserve de ses informations non concernées par l'état d'urgence, de l'habilitation ainsi qu'il est stipulé. Vous pouvez consulter ces informations sur le site Internet de l'Union Française de l'Électricité (UFE) ou sur le site Internet de l'Union Française de l'Électricité (UFE) ou sur le site Internet de l'Union Française de l'Électricité (UFE).
Remarque : Les données obligatoires sont indiquées par un astérisque (*). Les autres données sont facultatives.

AC = Attestation de Conformité

Installations de production d'énergie électrique sans dispositif de stockage par batteries avec ou sans autoconsommation :

A noter :

Il faut 1 AC par PDL/PRM et par type d'installation de production (exemple: si installation photovoltaïque + éolienne sur 1 même PDL, il faut 2 AC Bleues)

- Photovoltaïque :

- Eolien

- Hydro-électricité

- Cogénération

Important : Un dossier technique SC 144 rempli doit impérativement accompagner votre Attestation de Conformité lors de votre demande de visa.

Si votre demande de visa concerne une installation de puissance au point de livraison (PDL/PRM) supérieure à 36kVA, votre Attestation de Conformité remplie devra, en complément du dossier technique SC 144 adéquat, être accompagné d'un dossier technique SC 143 rempli également.

Rendez-vous à la rubrique **Dossiers Techniques** de notre site pour télécharger les dossiers techniques SC 144 et SC 143.